INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), le dixième jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois (10 OCTOBRE 2023), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Alex Bronsard
Monsieur Nicolas Hamelin
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

1.6 Ressources humaines

1.6.1 Lettre d'entente - Autorisation signature

1.7 MRC de Mékinac - Service d'ingénierie - Entente intermunicipale

2 Trésorerie

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2.2 Engagement de crédits

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

2.4 Emprunt temporaire - Autorisation

3 Sécurité publique

3.1 Règlement no 2023-602 - Modifiant le règlement no 2016-531 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Collecte et transport des ordures - Municipalité de Sainte-Thècle - Offre de service

4.2 Gestion des ordures - Fréquence de la collecte

4.3 Camionnette - Travaux publics

4.4 Chemin du Lac-du-Missionnaire - Demande d'abaissement de la vitesse maximale

4.5 Équipements de déneigement - Autorisation d'achat

4.6 Émondage - Octroi de contrat

4.7 Luminaires - Parc des 4J

4.8 Chemin Sainte-Marie - Travaux suite aux sinistres 2023

4.9 Association des propriétaires riverains du Domaine Loudin - Demande d'analyse RAPPEL

5 **Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

5.1 Demande de dérogation mineure - 1201, chemin de l'Épinette

5.2 Règlementation d'urbanisme

5.2.1 Règlement no 2023-598 - Portant sur les PPCMOI - Adoption

5.3 Redevances - Projet de lotissement - Chemin du Chevreuil

6 **Loisirs et culture, Santé et bien-être**

6.1 Parc des 4J - Autorisation pour utilisation du terrain - Hiver 2023-2024

6.2 OMH de Mékinac - Budget 2023 révisé

7 **Autres sujets**

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Villa des Sablois

7.1.2 Hockey mineur - Tournoi M11 M15

7.2 Varia

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

Formules Municipales No 5614-A-MST

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2023-10-261 Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2023-10-262 **CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux, de la dernière séance ordinaire et de la séance extraordinaire, ont été remis aux élus avant la présente session;

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que les procès-verbaux des séances suivantes soient adoptés tels que rédigés :

- Séance ordinaire du 12 septembre 2023;
- Séance extraordinaire du 25 septembre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 **Dépôt du bordereau de correspondance**

2023-10-263 **CONSIDÉRANT** le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois d'octobre 2023, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'octobre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 **Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)**

Début: 19 h 35

Fin: 19 h 45

1.6 **Ressources humaines**

1.6.1 **Lettre d'entente - Autorisation signature**

2023-10-264 **CONSIDÉRANT** la convention collective 2023-2027 en vigueur pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT les projets de lettre d'entente no 2 et no 3;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité RH;

CONSIDÉRANT l'accord du syndicat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière ou son adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les lettres d'entente entre le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 3872 et la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 **MRC de Mékinac - Service d'ingénierie - Entente intermunicipale**

2023-10-265 **CONSIDÉRANT** l'entente relative à la fourniture d'un service d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la planification des besoins des municipalités;

CONSIDÉRANT les enjeux de recrutement de personnel;

CONSIDÉRANT que les municipalités font habituellement face aux mêmes échéances, notamment, pour les programmes d'aides financières;

CONSIDÉRANT que l'entente se renouvelle automatiquement sauf sur signification d'une des parties d'y mettre fin, au moins 60 jours, avant la date de renouvellement;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables confirme son intention de ne pas renouveler l'entente relative à la fourniture d'un service d'ingénierie et d'expertise technique, par la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 septembre 2023.

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

2023-10-266

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par mesdames Suzanne Béland et Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux # 1185 à # 1188;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1er au 30 septembre 2023 et portant les # 4007 à # 4020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 septembre 2023, au montant de 227 964,75 $;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 212 446,20 $;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 68 863,31 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

2023-10-267

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Parcs	Réparation et achat - Lumières décoratives	7 000 $	02-70149-447 Sous-traitance parcs

Formules Municipales No 5614-A-MST

Parcs	Affichage PJR	380 $	02-70149-447 Sous-traitance parcs
Transport	Contrôle qualitatif en chantier - Travaux ponceaux Julien et Bois-Francs	5 700 $	Immobilisations

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer depuis la dernière séance ordinaire du conseil.

2.4 Emprunt temporaire - Autorisation

2023-10-268

Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les pouvoirs suivants :

- CONTRACTER des emprunts;
- ÉMETTRE, RÉÉMETTRE, VENDRE, HYPOTHÉQUER ou DONNER en garantie les titres de créances de la municipalité de Lac-aux-Sables;
- CAUTIONNER ou GARANTIR l'exécution d'une obligation d'une autre personne; et
- HYPOTHÉQUER ou GREVER d'une sûreté tout ou partie de ses biens, présents ou futurs, afin de garantir l'exécution de toute obligation de la municipalité de Lac-aux-Sables ou d'une autre personne soient délégués à l'administrateur, au dirigeant ou aux administrateurs ou dirigeants soient le Maire et la Directrice générale ou la Greffière-trésorière adjointe, qui pourront exercer leurs pouvoirs à leur discrétion tous ensembles conjointement.

Si un administrateur ou dirigeant adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité de Lac-aux-Sables reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si la signature avait été écrite soit par cet administrateur ou ce dirigeant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été faite sans autorisation, ou de toute autre manière.

Que la Caisse populaire de l'Ouest de Portneuf puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Détenteurs actuels du ou des titres ou postes de dirigeant (s) mentionné(s) ci-dessus, le cas échéant.	
Titre ou poste	**Nom**
Maire	Monsieur Yvon Bourassa
Directrice générale et Greffière-trésorière	Madame Manuella Perron
Greffière-trésorière adjointe	Madame Marie-Pier Rivard

Tout changement de détenteur(s) du ou des titres ou postes mentionnés ci-dessus ne sera opposable à la caisse qu'à compter du moment où elle aura reçu un avis écrit à cet effet, signé par le secrétaire ou le président ou, à défaut, par le principal dirigeant de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Règlement no 2023-602 - Modifiant le règlement no 2016-531 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DIR. GÉN./SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT le règlement no 2016-531 sur l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *règlement provincial modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1,* le 28 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit obligatoirement modifier son règlement en vertu de l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que ce type de règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion, ni d'un dépôt de projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil de Lac-aux-Sables adopte le règlement no 2023-602 modifiant le règlement no 2016-531 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Collecte et transport des ordures - Municipalité de Sainte-Thècle - Offre de service

2023-10-270

CONSIDÉRANT l'entente actuelle avec la municipalité de Sainte-Thècle concernant la collecte des matières résiduelles sur leur territoire;

CONSIDÉRANT l'implantation de la collecte des matières compostables, par Énercycle, depuis juin 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a approuvé l'ajustement des frais de l'offre de service pour 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- ENTÉRINE le dépôt, par la directrice générale, de l'offre de service 2024 à la municipalité de Sainte-Thècle;
- AUTORISE le maire et la directrice générale ou son adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Thècle pour la collecte des matières résiduelles sur son territoire, par la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Gestion des ordures - Fréquence de la collecte

2023-10-271

CONSIDÉRANT l'implantation de la première phase de collecte des matières compostables depuis juin 2023, sur le territoire par Énercycle;

CONSIDÉRANT que le conseil a préféré conserver la collecte hebdomadaire durant la période estivale 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil confirme que la collecte des matières résiduelles (déchets) se fera à toutes les deux semaines pour 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Camionnette - Travaux publics

2023-10-272

CONSIDÉRANT l'adoption du plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025;

Formules Municipales No 5614-A-MST

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT la vérification des véhicules neufs disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil entérine l'achat d'une camionnette F-150 2023 chez La Pérade Ford au montant de 64 975 $ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Chemin du Lac-du-Missionnaire - Demande d'abaissement de la vitesse maximale

2023-10-273

CONSIDÉRANT que la limite maximale de vitesse, sur les chemins forestiers du territoire, est généralement de 50 km/h;

CONSIDÉRANT la demande de l'association des propriétaires du Lac du Missionnaire sud d'abaisser la limite maximale à 40 km/h;

CONSIDÉRANT que le chemin n'est pas pavé et que les bâtiments principaux sont éloignés du chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil ne donne pas suite à la demande d'abaissement de la limite de vitesse maximale sur le chemin du Lac-du-Missionnaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Équipements de déneigement - Autorisation d'achat

2023-10-274

CONSIDÉRANT la réception de propositions pour un équipement de déneigement (lame) pour l'excavatrice (pépine);

CONSIDÉRANT la disponibilité des équipements et les opérations à effectuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte la proposition de Brandt Tractor Ltd pour la fourniture d'une lame d'angle 4 en 1 pour un montant de 28 749,04 $ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Émondage - Octroi de contrat

2023-10-275

CONSIDÉRANT la réception de propositions pour les travaux d'émondage dans les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT la validation des coûts du marché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte la proposition d'émondage RB, pour un service clé en main, au taux horaire de 175 $ avant les taxes applicables, pour un maximum de 80 heures.

Monsieur Yvan Hamelin s'enregistre contre.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

4.7 Luminaires - Parc des 4J

2023-10-276

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation no 2023-10-06 pour l'installation de lampadaires dans le parc des 4J;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Soumissionnaire	Montant total incluant les taxes	Conformité
Solidel	49 312,78 $	Oui
Solidel (no 2)	41 285,22 $	Oui
Solère	36 533,31 $	Oui
Solis	38 263,69 $	Oui
Écosource	22 719,06 $	Non
Écosource (no 2)	16 878,33 $	Non
Écosource (no 3)	17 591,18 $	Non

CONSIDÉRANT l'aide financière confirmée pour ce projet dans la cadre du FRR et de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil accepte le dépôt des soumissions et octroie le contrat de fourniture et d'installation de lampadaires dans le parc des 4J à Solère, pour un montant de 36 533,31 $ incluant les taxes, selon le bordereau de soumission déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 <u>Chemin Sainte-Marie - Travaux suite aux sinistres 2023</u>

2023-10-277

CONSIDÉRANT les dommages au chemin Sainte-Marie lors de la crues printanière des eaux et des pluies abondantes de juillet 2023;

CONSIDÉRANT le dépôt de la déclaration de conformité au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs et les recommandations de monsieur Robin Hould, ingénieur au dossier;

CONSIDÉRANT la confirmation du MSP pour l'accessibilité du projet au programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT le règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil :

- AUTORISE la réalisation des travaux d'enrochement nécessaire à la sécurisation du chemin Sainte-Marie, selon les recommandations de l'ingénieur;
- AUTORISE la directrice générale à octroyer le mandat de réalisation des travaux, fourniture et transport de la pierre selon les propositions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 <u>Association des propriétaires riverains du Domaine Loudin - Demande d'analyse RAPPEL</u>

2023-10-278

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires riverains du Domaine Loudin demande à la municipalité de procéder à une caractérisation de barrage du lac à la Roche et du petit lac à la Roche par le RAPPEL;

CONSIDÉRANT que dans la gestion des cours d'eau, la municipalité doit s'assurer du libre écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a obtenu un rapport de la firme Lizotte Solution sur l'état d'un barrage de castor à la décharge du lac à la Roche qui conclut que le barrage, étant donné son état, permet la libre circulation de l'eau;

CONSIDÉRANT que le niveau d'eau des lacs peut varier en raison de plusieurs facteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil ne mandate pas d'organisme pour une nouvelle

Formules Municipales No 5614-A-MST

No de résolution ou annotation

caractérisation dans le secteur du lac à la Roche et ne donne pas suite à la demande de l'Association des propriétaires riverains du Domaine Loudin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 1201, chemin de l'Épinette

2023-10-279

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2023-340, déposée le 30 août 2023, concernant un projet de construction au 1201, chemin de l'Épinette.

Relativement à l'article 7.1 du règlement de zonage, cette demande, pour la construction d'un bâtiment principal dans la zone 99-Vb, vise :

- L'abaissement de la marge de recul avant à 8 mètres au lieu de 9 mètres;

Avant de pouvoir statuer sur la demande, le dossier a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a remis une orientation, adoptée unanimement, recommandant aux membres du conseil deux alternatives :

- RECOMMANDE l'acceptation de la demande de dérogation conditionnellement au dépôt, par le demandeur, d'un rapport d'expertise par un ingénieur démontrant un enjeu de sécurité à l'intégrité structurelle du bâtiment si la dalle empiète au-dessus du talus. Advenant cette confirmation, la marge avant ne pourra être inférieure à 8 mètres;

- NE recommande pas la dérogation si aucun autre document n'est déposé ou si le rapport d'expertise confirme qu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité pour l'intégrité structurelle du bâtiment.

Avant de prendre sa décision, monsieur le maire donne la parole à toutes les personnes intéressées par la demande. Le demandeur n'est pas présent.

Le conseil adopte la résolution suivante :

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no 2023-340 déposée pour l'immeuble du 1201, chemin de l'Épinette;

CONSIDÉRANT l'orientation du CCU permettant au demandeur de fournir un document supplémentaire au soutien de sa demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal :

- ACCEPTE le dépôt de la recommandation du CCU;

- ACCORDE un délai au demandeur pour lui permettre de déposer un rapport d'expertise par un ingénieur démontrant un enjeu de sécurité à l'intégrité structurelle du bâtiment si la dalle empiète au-dessus du talus ou une confirmation qu'il ne déposera pas ledit document;

- REPORTE sa décision à une séance ultérieure dans le dossier de dérogation no 2023-340 pour l'immeuble du 1201, chemin de l'Épinette dans l'attente du suivi du demandeur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Règlementation d'urbanisme

5.2.1 Règlement no 2023-598 - Portant sur les PPCMOI - Adoption

2023-10-280

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vertu des articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de se doter de ce règlement afin d'évaluer des projets particuliers selon des critères particuliers, au cas par cas, et autoriser le projet particulier à certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance de ce conseil du 13 juin 2023 et que le projet a été adopté au cours de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 5 octobre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une modification a été faite par rapport au projet de règlement à l'article 9, précisant que la résolution est à transmettre à son entrée en vigueur et non à son adoption et le remplacement du mot secrétaire par greffière dans le titre de la directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'une modification a été faite à l'article 12 ajoutant les mots "entrée en vigueur" après le mot résolution;

CONSIDÉRANT que ces modifications furent présentées à la consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil adopte, avec changements, le règlement no 2023-598, sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Redevances - Projet de lotissement - Chemin du Chevreuil

2023-10-281

CONSIDÉRANT la section 8 du règlement de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT le dépôt de projet de lotissement dont le nombre de terrains à bâtir est atteint, rendant la section 8 applicable;

CONSIDÉRANT que les nouveaux lots sont des parties d'une unité d'évaluation distincte;

CONSIDÉRANT que le conseil doit déterminer le type de redevances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil confirme que la redevance sera monétaire pour le plan de cadastre portant la minute 26012, dossier 19021 de l'arpenteur Jean-Guy Lahaie pour monsieur Marcel Veillette dans le secteur du chemin du Chevreuil et Tawachiche Est.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Parc des 4J - Autorisation pour utilisation du terrain - Hiver 2023-2024

2023-10-282

CONSIDÉRANT qu'un groupe de bénévole souhaite utiliser une section du parc des 4J pour la création d'une patinoire;

CONSIDÉRANT qu'une surface glacée a été réalisée à l'hiver 2022-2023 et appréciée des utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :

- AUTORISE le groupe de bénévoles du secteur Hervey-Jonction, représenté par monsieur Hugo-Stéphane Lavoie, à utiliser une partie du parc des 4J durant l'hiver 2023-2024 pour les fins d'une patinoire extérieure;
- AUTORISE l'utilisation du sous-sol du centre communautaire afin d'y entreposer les boyaux d'arrosage et pelles;

Formules Municipales No 5614-A-MST

- INDIQUE que l'aire utilisée, pour la patinoire, devra être validée par la directrice des travaux publics;
- CONFIRME que tous les travaux relatifs à l'installation, l'entretien et le démantèlement de cette patinoire sont à la charge et sous la responsabilité du groupe de bénévoles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 OMH de Mékinac - Budget 2023 révisé

2023-10-283 **CONSIDÉRANT** l'approbation du budget pour l'exercice 2023 de l'OMH de Mékinac par la résolution no 2022-12-390 présentant une part municipale de 3 346 $;

CONSIDÉRANT que l'ensemble immobilier no 2324 est situé sur le territoire de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la contribution de la SHQ est équivalente à 90% du déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT le dépôt du budget 2023 révisé par la SHQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil :

- ACCEPTE le budget révisé 2023 de l'OMH de Mékinac présentant un déficit d'exploitation de 588 753 $;
- ACCEPTE le budget révisé 2023 pour le site de Lac-aux-Sables présentant un déficit d'exploitation de 47 566 $ et une part municipale de 4 757 $;
- AUTORISE le versement du solde de la part municipale révisée au montant de 1 411 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Villa des Sablois

2023-10-284 **CONSIDÉRANT** la demande de la Villa des Sablois pour une aide financière;

CONSIDÉRANT que la présence de cet organisme à but non lucratif permet que des ainés puissent demeurer dans leur milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise le versement d'une aide financière de 2 500 $ pour 2023 à la Villa des Sablois, sur présentation des états financiers.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Hockey mineur - Tournoi M11 M15

2023-10-285 *Monsieur Daniel Beaupré, conseiller, et madame Dominique Lavallée, conseillère, mentionnent aux membres du conseil et à l'assistance qu'ils se retirent des discussions et décisions dans le cadre du présent point en raison d'apparence de conflit d'intérêts.*

CONSIDÉRANT la demande du comité du tournoi de hockey M11 M15 de Saint-Tite concernant le plan de commandite de ce tournoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise la participation au plan de commandite dans la catégorie Majeur, pour un montant de 125 $, pour le tournoi de hockey M11 M15 qui se tiendra du 3 au 14 janvier 2024, à l'aréna de Saint-Tite.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (4).

7.2 **Varia**

Aucun point.

7.3 **Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)**

Début: 20 h 13

Fin: 20 h 31

7.4 **Levée de l'assemblée**

2023-10-286 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 32.

M. Yvon Bourassa
Maire

Mme Manuella Perron. OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 11 octobre 2023.

Formules Municipales No 5614-A-MST